



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle
Secteur concours et formation préparation concours

**ANNEXE N°4 : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES AU CONCOURS SUR TITRES POUR
L'ACCÈS AU CORPS DES ARCHITECTES EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES, SESSION
2023, DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

**CERTIFICAT MÉDICAL : DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS
D'ÉPREUVES**

Je, soussigné(e), _____

Docteur en médecine, médecin agréé de l'administration, certifie que

Mme/M. _____

Inscrit(e) au concours sur titres pour l'accès au corps des architectes en chef des monuments historiques du ministère de la Culture et session 2023

Demeurant _____

- est atteint(e) d'un handicap qui ne nécessite pas un aménagement d'épreuves.
- est atteint(e) d'un handicap mais ne souhaite pas bénéficier d'un aménagement d'épreuves.
- est atteint(e) d'un handicap qui justifie l'application des dispositions suivantes :

Cocher et/ou renseigner le tableau ci-dessous :

Type d'aménagements	Épreuve d'entretien oral avec le jury
Majoration d'un tiers –temps	
Assistance d'un(e) secrétaire	
Assistant spécialiste d'un mode de communication pour les candidats en situations de handicaps auditifs	
Accessibilité des locaux	
Autres aménagements (à préciser)	

À _____, le _____

Signature :

Ce document est disponible sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Architectes-en-chef-des-monuments-historiques>

Le candidat doit faire parvenir ce document selon les modalités prévues dans l'arrêté d'ouverture et/ou la brochure d'informations de ce concours.

